



SSA : un coup de poignard dans le dos !

Pour la DG, cette décision va participer à la clarification !

Pour nous, le chemin devrait être long et laborieux avant de percevoir la lumière !

Comme suite au message de la directrice générale, une visioconférence a eu lieu entre celle-ci et les organisations syndicales de la DGCCRF.

Pour le moins, l'alliance reste sur sa faim malgré les interrogations portées. Nous avons fait part de l'incompréhension sur le moment choisi pour cette réforme ainsi que la colère des agents et de leur réelle inquiétude.

Comme à l'habitude, la directrice générale s'est voulue rassurante (cela fonctionne-t-il encore ?) et combative (arguant qu'elle avait voulu informer sans délai).

Selon elle, ce calendrier n'est pas lié aux dernières affaires car l'exemplarité des collègues n'est plus à démontrer ; c'est enfin la clarification (in novissimo minute) du ministre.

Elle a affirmé qu'aucune mobilité géographique ne sera imposée aux agents et aucune obligation ne sera faite de rejoindre la DGAL ; pour les collègues qui perdront leur mission, il y aura des facilités de reclassement avec des dispositifs de formation.

Elle a aussi concédé que 60 emplois CCRF transférés c'était beaucoup (et plus que sa proposition mais beaucoup moins que les 180 chiffrés à l'origine) ; à terme, la perte de la sécurité sanitaire des aliments pourra impacter les effectifs dans les directions, donc ne sera pas sans effet sur les possibilités de mutation. In extenso, CT CCRF / CT DDI / CT agriculture vont être saisis.

Selon elle, seuls 3 agents CCRF font plus de 75% de leur activité en mission SSA et 28 plus de 50%.

A ce stade, et en attente de précisions complémentaires seraient abandonnées les missions suivantes :

- Toutes les alertes dans le domaine alimentaire ;
- la bactériologie ;
- Les pesticides ;
- La contamination radioactive ;
- Les contaminants.

Certains sujets ne sont pas tranchés : matériaux de contact, alimentation animale, complément alimentaire, les habilitations...

Le CPMM dans le domaine alimentaire doit faire l'objet de réflexions, l'aspect sécurité jouant actuellement un rôle important dans la fréquence des contrôles.

La différence entre sécurité et loyauté est extrêmement ténue d'où la nécessité de bien définir les rôles de chacun !

Concernant les laboratoires, la directrice générale pense (espère ?) que la DGAL les utilisera comme c'est le cas actuellement par la DGCCRF, au moins pour les analyses concernant les pesticides et la radioactivité.

Nous attendons donc les réunions prochaines avec impatience et surtout de véritables informations !

Une fois de plus, au nom de la pseudo-efficacité, on en viendrait à regretter les anciennes MISSA !